

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2014 - 2017

La Communauté éducative prend la décision de construire un Projet d'établissement à l'échelle du Lycée Polyvalent, bien que des actions concernent plus particulièrement chacune de ses structures : Lycée général, technologique, voire sa SEP,...

Ce projet d'établissement s'appuie naturellement sur un diagnostic partagé, où des constantes transcendent les structures, d'autres sont spécifiques à chacune d'elles.

1.- LE CONTEXTE – LE DIAGNOSTIC

L'établissement fait partie des EPLE à Projet d'établissement arrivant à terme et va donc entrer dans un nouveau phasage (diagnostic fin 2013, Projet validé des autorités et voté en CA avant juin 2014) sur la période 2014-2017. Dans ce contexte, le croisement du diagnostic personnel du chef d'établissement arrivant avec le vécu de la Communauté éducative est indispensable, dans un souci évident de cohérence, d'adhésion et de meilleure gouvernance.

Cette même période est retenue au niveau académique pour l'écriture du nouveau Projet académique. Il y aura donc concomitance entre les quatre actes (Projet académique, Projet d'établissement 2014 – 2017, nouveau contrat d'objectifs 2014 – 2017, lettre de mission du nouveau chef d'établissement 2014 – 2017). On peut légitimement en attendre une synergie forte au niveau du pilotage.

Le Projet d'établissement précédent (2010 – 2013) coïncidait avec l'ouverture d'un Lycée neuf. Il s'est accompli dans un esprit de « bâtisseurs », avec une abnégation remarquable. La gouvernance du nouveau Projet d'établissement devra contribuer évidemment à maintenir cet enthousiasme, maintenant qu'une certaine « normalisation » du fonctionnement de l'établissement et des instances institutionnelles qui le composent sont légitimement attendus.

La situation géographique du Lycée, isolé en milieu rural, apporte son lot de difficultés :

- sentiment vécu d'abandon de la part des décideurs de la capitale régionale ;
- dépendance totale vis-à-vis des transports scolaires ;
- difficulté à pérenniser des équipes enseignantes sur une durée triennale ;
- caractère aléatoire des commandes, approvisionnements,...

Mais aussi de nombreux points positifs, au nombre desquels on constate une culture d'établissement forte qu'il conviendra de pérenniser, voire de conforter. A cet effet, les spécificités du Lycée devront être judicieusement prises en compte dans la déclinaison locale des directives nationales et académiques. Sans en faire un dogme qui n'aurait aucun sens, notre établissement renforcera cette culture en s'appuyant sur l'article 34 de la loi de 2005 chaque fois que les stratégies de meilleure réussite des élèves le justifieront, en proposant les innovations et expérimentations pédagogiques adéquates.

La population scolaire est plus calme qu'ailleurs, adhère (ou affiche une adhésion) aux attendus de l'École. Les actes d'incivilité assez rares, les dégradations volontaires peu nombreuses. En revanche, les prises d'initiative sont trop rares, l'autonomie de travail très peu développée. De plus, la mobilité est une notion quasi inconnue ; se projeter sur plusieurs années, de surcroît hors département reste très difficile.

La carte des formations de la SEP propose des CAP en cohérence avec le Bac Pro de chaque filière, à l'exception du CAP CIP, orphelin de poursuite d'études. L'ouverture cette rentrée scolaire du CAP Charcutier Traiteur renforce cette cohérence, dans la filière agroalimentaire.

Sur le territoire guyanais, la carte des formations ne fait pas nécessairement écho à une gestion territorialisée des emplois et des compétences, qui aiderait à la lisibilité de l'insertion des diplômés. Cela devra induire trois points de vigilance :

- ❖ La carte doit être évolutive et réactive en fonction de niches d'emplois à effectifs forcément limités ;
- ❖ Ce sont les diplômés qui pèseront sur le développement économique, plutôt que l'inverse, d'où un indispensable accompagnement à l'installation, mission que l'EPLÉ devra assumer.
- ❖ Se former en Guyane peut s'accompagner d'une insertion professionnelle hors Guyane, pour peu que les accompagnements nécessaires soient mis en place.

Le LPO voit ses effectifs croître de manière significative : il y a un écart de 36 élèves de secondes entre les rentrées 2012 et 2013. Cette tendance perdurera :

- ❖ Les excellents résultats des Baccalauréats général et technologique session 2013 participent d'une communication externe particulièrement efficace (nous scolarisons des élèves jusqu'à Sinnamary) ;
- ❖ La situation des Lycées de Saint-Laurent, saturés, provoque un appel de collégiens de cette commune vers Mana, Lycée du même bassin dont l'effectif n'atteint pas (encore) le nombre d'élèves calibré par sa programmation (879).

Les suivis de cohorte montrent au LPO des taux d'orientation globalement satisfaisants (78,6% d'accès à une 1^{ère} GT en fin de seconde), même si des marges de progression doivent être capitalisées. En revanche, dans le détail, les voies choisies diffèrent sensiblement des « canons » nationaux : la voie L à égalité avec les voies S et STMG, au détriment d'une voie ES délaissée.

Les vœux APB des élèves reflètent une ambition trop modeste, provoquée par une réelle hantise de quitter le territoire. Il n'est pas rare de constater des bacheliers, avec mention, arrêter leurs études, leurs « humanités » terminées. Cet indicateur prend encore plus de relief quand on le croise avec les taux bruts de réussite aux examens 2013 de niveau IV (+9 points pour les séries générales, +8 points pour la voie technologique, +24 points pour les bacs pro, en comparaison avec les taux académiques).

Toujours en séries générales et technologiques, le handicap de la non maîtrise de la langue tend à s'estomper, grâce à une politique volontariste de l'établissement : aux épreuves anticipées 2013, les moyennes sont certes de 8,22 à l'écrit, mais de 10,94 pour l'oral ; seul un tiers des élèves de terminales issus des 1^{ères} de l'établissement ont quelques points de retard pour la session 2014.

Côté SEP, les résultats aux certifications intermédiaires sont en retrait par rapport aux examens finaux (Baccalauréats professionnels). Après analyse, il s'avère que les contrôles en cours de formation (CCF), participant à la certification, ne sont pas positionnés comme ils le devraient : un travail en profondeur devra permettre aux équipes pédagogiques de mieux s'appropriier les enjeux, la philosophie et la logistique des CCF, gage de meilleure mesure des compétences, connaissances et culture maîtrisées par les élèves.

L'absentéisme perlé reste un fléau qu'une mobilisation volontariste devra réduire. Il est tout à fait anormal que des élèves, présents dans l'établissement, soient absents de certains cours.

2.- LES INDICATEURS

Résultats aux examens 2013

Bac GT	présentés	reçus	réussite Elfort	Réussite Académie
Bac ES	10	9	90,0% (+8)	82,0%
Bac L	10	9	90,0% (+8)	
Bac S	14	13	92,9% (+10,9)	
Bac ST(M)G	34	31	91,2% (+8,1)	83,1%
Bac pro Boucherie	9	7	77,8% (+15,6)	62,2% (production)
Bac pro Mode	17	15	88,2% (+26)	
Bac pro Commerce	29	28	96,6% (+28,5)	68,1% (service)
Bac pro Poissonnerie	11	6	54,5% (-13,6)	

EA GT	Moy. fr. écrit	Moy. fr. oral	Moyenne TPE	Moy. épr. Anticip.	EI. retard
Bac ES	9,4	12,0	15,0	10,1 (SVT)	1/10
Bac L	7,2	12,1	10,1	8,5 (Sciences)	10/15
Bac S	8,9	11,1	12,8	13,1 (HG)	2/11
Bac ST(M)G	8,5	10,3	13,4 (Ét. de gestion)	--	3/12

CAP / BEP	présentés	reçus	réussite Elfort	Réussite Académie
Broderie	5	4	80,0% (+10,4)	69,6% (production)
CSI	9	7	77,8% (+8,2)	
Vêtement	12	5	41,7% (-27,9)	
EVS A	10	8	80,0% (+13,8)	66,2% (services)
EVS B	12	10	83,3% (+17,1)	
Poissonnier	9	4	44,4% (-21,8)	60,2% (production)
Métiers de la Mode	25	13	52,0% (-8,2)	
Boucher Charcutier	11	6	54,5% (-5,7)	
M. Rel Clients Usagers	33	22	66,7% (+12,3)	54,4% (service)

Suivi de cohorte / orientation 2013

Orientation post 2 ^{nde} en 1 ^{ere} GT	Établissement	Académie	National
En 1 ^{ere} L	22,5	13,2	9,7
En 1 ^{ere} S	20,0	21,6	33,8
En 1 ^{ere} ES	12,5	15,7	19,4
En 1 ^{ere} STMG	20,0	14,0	11,0

Réorientations	Établissement	Académie	National
De 2 ^{nde} GT en 1 ^{ere} pro	7,7	2,4	1,5
De 2 ^{nde} GT en 2 ^{nde} pro	3,8	2,9	2,0
De ES en STMG	7,7	0,3	0,1
De STMG en pro	6,9	2,4	0,6
De L en pro	5	0,4	0,3

Doublements	Établissement	Académie	National
2 ^{ndes}	6,5	4,8	4,6
1 ^{eres}	12,5	9,7	7,8
T ^{ales}	2,9	8,0	5,7

Réorientations + doublements secondes = 18% d'une cohorte

Effectifs / taux d'encadrement 2013/2014

Rapport E/D	Établissement	Académie	National
Général et Techno	21	26	29
Professionnel	20,9	22,2	29,3
Rapport H/E	Établissement	Académie	National
Général et Techno	1,75	1,53	1,32
Professionnel	1,98	2,11	2,13

3.- LES LIGNES D'ACTION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Axe 1 : l'ouverture culturelle, internationale et linguistique

L'étude socioculturelle, encore plus que socio-économique, de l'origine de nos élèves montre que c'est à l'école que revient la responsabilité de mobiliser les compétences langagières et culturelles à même de permettre l'autonomie et la mobilité.

Priorité 1 : initier les échanges et les appariements

La Ville de Mana noue des partenariats avec des villes européennes, régionales, sans que pour autant cela se traduise par des échanges scolaires de lycéens : progressivement, on recherchera à

Action 1 : contractualiser de manière pérenne des échanges ou des appariements avec ces villes.

Action 2 : Atteindre l'objectif d'un séjour linguistique en LV1 et LV2 pour chaque élève durant le cycle du Lycée (minimum requis).

Priorité 2 : promouvoir les formations professionnelles à l'étranger

Action 3 : promouvoir pour les lycéens généraux les stages à l'étranger, pérenniser pour les lycéens professionnels les périodes de formations en milieu professionnels à l'étranger, validées pour leur examen.

Action 4 : inscrire les parcours professionnels des lycéens dans les projets d'échanges régionaux Caribéens.

Priorité 3 : intégrer l'apprentissage des langues dans l'organisation scolaire et périscolaire du LPO

Au-delà des cours (évaluation des 5 compétences langagières) et les épreuves du Baccalauréat, différentes initiatives provoqueront une ouverture linguistique supplémentaire :

Action 5 : Organiser des événementiels permettant une pratique concrète entre élèves de langues étrangères

Action 6 : Créer une section euro amazonienne au Lycée, promouvoir la certification DNL des enseignants

Action 7 : Décloisonner certaines disciplines (ex. : atelier cinéma entre professeurs d'Histoire-géo et langue, cours de Physique en langue étrangère)

Action 8 : Susciter sur la base du volontariat des tutorats entre lycéens

Axe 2 : le mieux-vivre ensemble

Les statistiques de Vie scolaire montrent qu'en nombre significatif, des élèves ne maîtrisent pas la posture nécessaire à la réussite d'une scolarité sereine et épanouie. Pour certains, un accompagnement éducatif renforcé s'impose pour consolider l'encadrement hors temps scolaire.

Priorité 4 : redonner leur pleine place de premiers éducateurs de leurs enfants aux parents

Action 9 : Impliquer les parents par une information sur le cycle d'études dès l'inscription de l'élève

Action 10 : Au-delà des traditionnelles rencontres parent-professeurs, provoquer la venue de parents qui y sont absents

Action 11 : Leur permettre, via l'outil « Pronote », puis de l'ENT, de suivre en temps réel les progrès de leur enfant

Action 12 : Les impliquer dans la prévention de la violence à l'école et en dehors de l'école

Action 13 : Proposer une « école des parents » par des soirées thématiques qui leur permettent de renforcer leur rôle et parfois leur crédit.

Priorité 5 : lutter contre l'absentéisme et le décrochage

Action 14 : Susciter les tutorats entre élèves de T^{ale}/élèves de 2^{nde}, élèves de 1^{ère}/élèves de CAP pour donner du sens aux études et rendre concrètes les échéances intermédiaires

Action 15 : Systématiser le rattrapage d'un cours auquel un élève s'est absenté

Action 16 : Mobiliser les organismes extérieurs afin qu'ils prennent le relai si nécessaire (classe relai, parcours individualisés, plate-forme départementale, associations,...)

Action 17 : Aménager les emplois du temps de certains élèves afin que le PDMF soit renforcé (lien avec le CFA possible)

Action 18 : Regrouper les élèves ayant une difficulté commune (ex. : lecture) pour une remédiation ciblée

Priorité 6 : responsabiliser les élèves

Action 19 : Faire évoluer la Maison des Lycéens, Association des élèves

Action 20 : Promouvoir les clubs en leur donnant une place plus valorisée dans l'emploi du temps

Priorité 7 : prévenir les situations de violence ou d'addiction

Action 21 : Former et sensibiliser les parents et les professeurs via les CESC et le CVL

Action 22 : Promouvoir les actions de prévention par l'intervention du référent de la Gendarmerie, des partenaires de la Justice dès l'entrée au Lycée

Action 23 : Informer des dangers des addictions, notamment aux applications multimédia

Action 24 : Créer et renouveler de manière pérenne des journées de la citoyenneté « bien vivre ensemble »

Priorité 8 : favoriser les temps d'analyse et de remédiation en groupes

Action 25 : Aborder en heure de vie de classe les incivilités de la semaine et trouver des solutions

Action 26 : Introduire une évaluation «vie scolaire » pour lui donner plus de sens et en rendre les lycéens plus acteurs (par l'entrée « compétences » liées aux programmes et/ou aux référentiels de métiers)

Action 27 : Proposer une formation de délégués commune aux lycéens et aux collégiens de 3^{ème} des deux Collèges du secteur

Action 28 : Intégrer des objectifs de Vie scolaire dans l'Accompagnement personnalisé du niveau 2^{nde} GT et 2^{nde} pro

Axe 3 : le LPO de tous, le parcours scolaire de chacun

Priorité 9 : Associer l'élève à sa scolarité

Aider à s'approprier les connaissances et les compétences de manière continue (onglet « compétences » de l'outil « Pronote », création d'un palier 4 au Lycée général, CAP « sans note »)

Action 29 : créer une cellule diagnostique, pédagogique et éducative, coordonnée par le Professeur principal, qui peut associer les CPE et des personnalités expertes et conseils (infirmière, assistante sociale, COP,..). Son rôle est de

- Identifier les items du palier 3 du livret de compétences (palier 2 pour les élèves issus de SEGPA) et proposer les remédiations immédiates et continues
- Proposer sur la base du volontariat un professeur référent (tuteur) qui accompagne l'élève sur un « contrat de travail et de réussite »
- Construire un parcours de réussite individualisé s'appuyant sur une étude objective des capacités de chaque élève

Priorité 10 : construire les passerelles à l'interne et à l'externe

Action 30 : Développer le partenariat Collèges/Lycée professionnel : aider l'élève à se projeter et à construire un projet de formation (à l'instar des actions « SEGPA et classe tremplin » existantes)

Action 31 : Proposer de manière réactive des réorientations internes entre les Lycée général et professionnel, sur diagnostic objectif et partagé (dans les deux sens)

Priorité 11 : individualiser les parcours de réussite

En s'appuyant sur une étude détaillée du livret de connaissances, de compétences et de culture de chaque palier :

Action 32 : Construire des progressions basées sur les référentiels et des évaluations sans note pour le niveau CAP

Action 33 : Élaborer des groupes d'approfondissement pour les élèves qui maîtrisent les attendus, via des alignements « trans-divisions »

Action 34 : Construire les groupes de l'AP de 2^{nde} de façon différenciée par groupes de besoin

Action 35 : Élaborer un palier 4 du livret au Lycée utilisant les mêmes 7 piliers qu'en collège afin d'assurer la continuité pédagogique

Action 36 : Faire vivre la différenciation pédagogique au travers du cahier de texte numérique (exigences à géométrie variable dans une même division)

Action 37 : Actant la non maîtrise de la langue française de nombreux élèves, favoriser l'oralité dans les évaluations dans les disciplines où la rédaction des réponses n'est pas rédhibitoire

Priorité 12 : promouvoir la communication interne entre les structures du LPO (Lycée général, Lycée technologique, Lycée professionnel)

Il apparaît clairement que des projets fonctionnant dans l'une des structures sont facilement transposables dans l'une ou l'autre des 2 autres, avec quelques adaptations, ce qui sera source d'efficacité.

Action 38 : Intégrer des plages de concertation, disciplinaire si nécessaire, à l'emploi du temps.

Axe 4 : Le Lycée Polyvalent et son environnement, sa politique partenariale

Priorité 13 : améliorer le partenariat avec les Collèges

Action 39 : Faire du Lycée le centre du réseau éducatif qui assurera la liaison 3^{ème}/2^{nde} et/ou 1^{ère} année de CAP, en mutualisant avec nos partenaires les outils de suivi de chaque élève

Priorité 14 : inscrire le LPO dans son environnement éducatif

Action 40 : Renforcer les liens avec les structures du territoire :

- Les associations de cinéma (dont « Le Toucan »)
- Le Service culturel de Mana (appropriation de la saison culturelle, développement d'actions pédagogiques ciblées)
- Les structures locales en charge des activités physiques et sportives en complément (et non en substitution) de l'EPS dévolue aux enseignants

Priorité 15 : renforcer les partenariats avec les entreprises

Action 41 : Proposer aux entreprises en charge de l'accueil des périodes de formation en milieu professionnel de contractualiser les conventions afin de fidéliser le travail commun (période triennale, par exemple)

Action 42 : Faire du Lycée un centre de ressources technologiques pour les entreprises locales par l'intermédiaire d'une Plate-forme Régionale d'innovation, dont les retombées bénéficieront à la pédagogie (formation continue)

Axe 5 : la gouvernance du Projet d'établissement

Priorité 16 : construire l'outil de pilotage et d'évaluation

Ce projet n'a de sens que s'il est partagé par la Communauté éducative d'une part, que s'il s'adosse à des contrats d'objectifs chiffrés permettant d'en mesurer les progrès d'autre part.

Action 43 : Définir le contrat d'objectifs de chaque structure (avec constitution d'indicateurs spécifiquement conçus) chiffrant les objectifs à atteindre à l'issue de la période 2014-2017

Action 44 : Mobiliser chaque Conseil pédagogique (LPO, SEP) en renforçant son rôle dans le pilotage du Projet, sa réactualisation éventuelle

Projet d'établissement présenté et voté en Conseil d'Administration à l'unanimité le 24 juin 2014